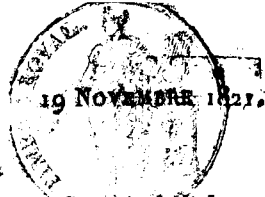


On s'abonne à Lyon, place Saint-Jean, N.° 3; et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes.

# Le Recruteur,

## Journal de Lyon & du Midi.



Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année.



### LYON.

La police de Lyon a arrêté, dans la nuit du 16 au 17 de ce mois, plusieurs voleurs déjà repris de justice, nantis de divers objets, tels que mouchoirs de poche, fleurets, etc. Ces objets ont bien certainement été volés, mais on ignore à qui ils appartiennent; les personnes auxquelles on aurait fait des vols dans la soirée du 16 sont invitées à en faire la déclaration au bureau de police, rue du Bois, n.° 18.

Dans la nuit du 16 au 17 du courant, un vol avec effraction intérieure et extérieure, a été commis dans le comptoir du magasin de M. Blanc, marchand de cuirs, à l'angle de la place des Cordeliers et de la rue du Cornet. Ce vol consiste en 6,000 francs d'argent. Les voleurs sont inconnus.

Un jardinier, nommé Martin, demeurant rue des Farges, qui, à ce qu'on rapporte, avait été mordu, il y a quelque temps, par un chat enragé, est tout-à-coup tombé dans un accès si violent d'hydrophobie, qu'on désespérait hier de ses jours.

### CHAMBRE DE COMMERCE DE BORDEAUX,

La chambre de commerce de Bordeaux s'empresse de faire parvenir à la connaissance du commerce un avis qui lui a été transmis par M. le consul de S. M. B.

Le signal de détresse uniforme, visible à une grande distance, et sur la signification duquel on ne peut se méprendre, est maintenant en usage dans la marine marchande d'Angleterre. MM. les membres du comité des armateurs de Londres et des assureurs de Lloyd, inspirés par le sentiment le plus philanthropique, ont eu l'idée de proposer aux marins de toutes les nations d'adopter, en cas de détresse, le même signal. Voici la traduction de la note que M. le consul d'Angleterre a bien voulu adresser de leur part à la chambre de commerce.

« Le comité des armateurs de Londres, concurremment avec celui des assureurs de Lloyd, recommande de la manière la plus pressante, aux armateurs et capitaines de navires, de munir leurs bâtimens d'une douzaine de fusées volantes et de trois douzaines de feux de couleur bleue, pour en faire usage de la manière suivante dans tous les cas de détresse, et comme une précaution propre à conserver la vie à beaucoup d'hommes et à sauver beaucoup de vaisseaux :

1° Faire partir une fusée volante, 2° Brûler des feux de couleur bleue, jusqu'à ce que les secours soient arrivés.

» Londres, juillet 1821. »

L'industrie française se hâtera, sans doute, de fournir elle-même à nos marins les moyens de faire usage de cette utile précaution.

### LA PRISON DU TASSE.

Tableau de M. Richard.

Après avoir produit ses ouvrages immortels, le Tasse blessé l'orgueil d'un petit souverain d'Italie qui le fit enfermer dans un hospice d'insensés. C'est-là que, tout en servant ignominieusement de spectacle à des curieux oisifs, le poète infortuné excitait la vive compassion des hommes généreux.

Un jour que le poète était absorbé dans une rêverie profonde, il fut éveillé par le bruit des verroux, et il aperçut un homme dont la mise et la physionomie annonçaient un noble étranger. C'était notre noble Montaigne qui, voyageant en Italie, avait voulu visiter dans son cachot, l'auteur sublime de la Jérusalem délivrée.

Telle est la déplorable entrevue qu'a représentée M. Richard.

Le Tasse est assis, ses vêtemens sont en désordre, ses traits sont défigurés par le besoin, la maladie, et surtout par l'indignation. On les prendrait pour des signes de démence, et l'on n'est pas étonné que Montaigne, lui-même, s'y soit mépris.

A ce triste aspect, le philosophe semble dire :

« Quel saut vient de prendre, de sa propre agitation et allégresse, l'un des plus judicieux, ingénieux et plus formés à l'air de cette antique et pure poésie, qu'un autre poète Italien aye jamais été? N'a-t-il pas de quoi savoir gré à cette sienne vivacité meurtrière! à cette clarté qui l'a aveuglé? à cette

» exacte et tendre appréhension de la raison qui l'a mis sans raison (1). »

Sur une table de pierre, et aux pieds du poète, on voit des livres et des papiers épars. Sur un chiffon, on lit ce quatrain pour la princesse Eléonore.

Cantava al viva al fume tisi d'Eleonora  
E rispondean le selve e l'anda onora  
Segua se pote il consiliar de rami  
Come fin che l'onori e che no l'ami.

Un troisième personnage est dans la prison; c'est un geolier armé de ses clefs. Il regarde le prisonnier avec une stupide et brutale indifférence, et paraît déjà trouver fort longue la visite du voyageur.

L'expression de la figure du poète, celle de la physionomie du philosophe, la distribution piquante de la lumière, la force du coloris, et l'harmonie générale du clair obscur, sont les parties que le peintre a traitées avec le plus de succès. L'exécution n'est pas de ce fini précieux et léché qu'on lui a reproché, peut-être avec justice; elle est large, moëlleuse, et rappelle tout à la fois et le beau pinceau de Terburg et la couleur vigoureuse du Rembrandt.

Les connaisseurs placent cet ouvrage au-dessus de ceux qui, jusqu'ici, sont sortis des pinceaux de M. Richard.

Nos lecteurs ne liront pas sans intérêt le jugement qu'a porté sur ce peintre le savant et gracieux auteur du *Voyage pittoresque et historique, à Lyon*.

« M. Richard dit M. Fortis, tome 2, page 227, s'est frayé une route nouvelle dans l'art de la peinture. Il est le premier qui ait conçu l'idée de réunir au charme du coloris des Flamands, la noblesse du sujet, les grâces et l'élégance des formes, en représentant plusieurs traits de l'Histoire de France, dans les dimensions ordinaires des tableaux de chevalet.

» M. Richard est le créateur de ce genre, où il a eu beaucoup d'imitateurs et peu de rivaux..... Son talent est remarquable par une touche fine, spirituelle, gracieuse, et des compositions ingénieuses, nobles, pleines d'expression. Ses sujets ont du naturel dans les attitudes, et de la vérité dans le coloris; les draperies y sont disposées avec intelligence, et toutes les parties du tableau ont le fini des meilleurs peintres Flamands.

» Ce peintre s'est principalement attaché à représenter des intérieurs d'appartemens ou d'églises d'architecture gothique, éclairées par d'anciens vitraux. Les effets de lumière et ceux du clair obscur sont admirables par la magie de leurs effets. Les tableaux de cet artiste ont un charme qui fait renaître dans la pensée l'image de la composition de l'auteur, et les sensations gracieuses qu'elle a produites, lorsqu'on se rappelle les traits d'histoire qui en font le sujet. »

Nous avons pris la plume pour faire connaître un beau tableau, et nous avons trouvé l'occasion d'annoncer un beau livre.

Gr.

### CORRESPONDANCE.

Paris, 15 novembre 1821.

S'il faut en croire les apparences, la session qui vient de commencer ne sera ni de courte durée ni dépourvue d'intérêt.

On avait cherché, je ne sais trop pourquoi, à accréditer l'opinion que les chambres voteraient le budget et la loi sur la liberté de la presse, et se sépareraient ensuite, afin de commencer trois mois plutôt la session de 1822. Il suffit de jeter les regards sur l'état des choses, pour se convaincre que le gouvernement ne laissera pas passer infructueusement une époque tout à fait favorable pour proposer les lois organiques qui doivent compléter et consolider nos institutions. L'expérience, en prouvant le besoin de ces lois, en a aussi indiqué les dispositions qui pourront les rendre à-la-fois populaires et concordantes avec le code qui nous régit.

Une loi municipale, qui assure aux communes des magistrats de leur choix, et concentre dans leur sein l'administration et l'autorité locales, sans priver le gouvernement du droit de surveillance et de confirmation, si essentiel au maintien et à l'unité de l'ordre administratif; une loi, qui en mettant un frein à la licence de la presse, laisse une sage liberté à la manifestation de la

(1) Essais de Montaigne, chap. xii.

pensée; une autre loi enfin, qui fixe l'époque et le mode de présentation du budget, de manière à maintenir aux députés la liberté la plus entière dans le vote de cette importante matière, liberté sur laquelle est fondée toute l'indépendance de la représentation nationale; tels sont les sujets intéressans qui occupent les débats de nos chambres.

On ajoute encore qu'on proposera, dans le cours de la session, un mode d'indemnité pour les émigrés et de dotation pour le clergé. Cette importante proposition, dit-on, sortira du sein même de la chambre, et on espère que cette œuvre de conciliation réunira les suffrages de tous les hommes de bonne foi, à quelque opinion qu'ils appartiennent. Ce projet d'indemnité, conçu pendant la session de 1814 par un illustre guerrier, digne défenseur des malheureuses victimes de nos discordes passées, sera reproduit avec plus de succès cette année, où l'état prospère de la France permettra de faire cet acte de justice, qui comblera bien des vœux, et fera disparaître jusqu'aux dernières méfiances.

Toutefois quelques hommes à humeur chagrine, secouent la tête et paraissent douter de l'accomplissement de ces espérances; mais leur opinion ne fait pas foi, et peu de personnes partagent les craintes qu'ils cherchent à propager par leurs écrits ou par leurs discours. Le tems a calmé bien des appréhensions et modéré les prétentions les plus démesurées. La raison, seule invariable au milieu du tumulte des passions, a fait disparaître ces nuances d'opinion, qui nuisaient à la cause publique autant qu'aux intérêts des hommes qui voulaient les établir, et le gouvernement dont la marche inspire de la confiance aux amis de la paix et de l'ordre, se présentera dans cette session dans une attitude imposante.

Les dernières élections ont donné à ce gouvernement une majorité considérable. Suivant toutes les apparences, cette session ne présentera plus deux oppositions. Celle du côté gauche n'a gagné que six membres, et se compose en tout de 126. Celle de l'extrême droite se réduira à un petit nombre de députés qui s'isolent du parti du gouvernement plutôt par leurs discours, que par leurs votes. Nous n'aurons donc comme en Angleterre, qu'une seule opposition, et cette opposition, nécessaire dans un gouvernement représentatif est loin d'être effrayante. Les hommes qui la composent, distingués par leur fortune et par le rang qu'ils tiennent dans la société, ont pu puiser une nouvelle expérience dans la position d'un peuple voisin..... Ils plaideront dans leurs discours, la cause d'une sage liberté; mais ils s'abstiendront d'attaquer un pouvoir conservateur.

Il est donc permis d'espérer une amélioration marquante dans nos institutions fondamentales, ou plutôt le complément de ces institutions; car il ne s'agit pas de changer aucune de celles qui existent déjà. La France jouira ainsi de tous les bienfaits d'un gouvernement, où la liberté est à la fois garantie des écarts qui la transforment en licence, et des empiétements d'un pouvoir arbitraire.

On a parlé dernièrement de changemens dans le ministère, et on en parle même encore; mais ces bruits répandus à dessein par la malveillance ou par des ambitions qui seront peut-être déçues, n'ont aucun fondement. En supposant même que tel ministre manifestât le désir de remettre son portefeuille, le changement qui pourrait en résulter, n'en amènerait point dans la marche de l'administration.

Le bruit répandu avec affectation, que le gouvernement aurait fait des concessions en faveur de la réunion du côté droit avec le centre, est tout aussi peu fondé. Cette réunion, très-réelle selon ses apparences, n'est le fruit, ni d'intrigues, ni de transactions clandestines. Si elle existe, on peut dire qu'elle a été amenée par la force des circonstances, qui sont favorables au développement des principes conservateurs de l'ordre social. D'autres renseignements peuvent vous être donnés sur l'état présent des choses; mais je vous assure qu'ils ne méritent guère votre attention.

L'étoile qui brille dans le journal de Paris, continue à jeter une vive lumière. En voici quelques traits:

Les théories représentatives sont si peu absolues, que trois pays voisins offrent trois caractères de constitution: en Angleterre l'aristocratie, en Espagne la démocratie; en France, la royauté domine.

— Un parti a peur de l'autre, tout en feignant de souhaiter son triomphe: l'autre a peur du pouvoir, tout en brûlant de le saisir; et l'opinion publique a peur des deux partis. Quelles heureuses chances pour un gouvernement juste et fort!

— Machiavel, qui a plutôt enseigné aux peuples les secrets du pouvoir qu'au pouvoir le secret de la tyrannie, Machiavel atteste, dans un de ses discours, « la sagesse du Roi de France, » qui ne souffrirait jamais que personne se dit du parti du Roi, parce que cela signifierait qu'il y aurait un autre parti que celui du Roi, au lieu que le Roi ne veut pas de parti. » Si c'est là du machiavélisme, nous le conseillons à tous les ministres.

— L'esprit gouvernemental, qu'on appelle raison d'état, doit consister à concilier et à résumer dans l'intérêt général ce que l'esprit du jour conseille dans l'intérêt des circonstances, ce que

l'esprit national réclame dans l'intérêt du pays, ce que l'esprit du siècle commande dans l'intérêt contemporain.

— La grande muraille des Chinois fut admirable et inutile; le courage et la discipline, ajoute Voltaire, eussent été des remparts plus assurés. Dans l'ordre constitutionnel il n'y a également de sûr que les précautions morales.

— La nature a pourvu à la durée du monde, en donnant plus de force à l'instinct paternel qu'à l'instinct filial. C'est ainsi que la chaîne des tems n'est jamais interrompue. Transportez cette pensée de conservation dans l'ordre politique. Occupez-vous de la génération qui s'élève, plus que de celle qui tombe. C'est le secret de la durée des gouvernemens.

— Exagérer toutes les libertés, fut le moyen qui réussit à quelques époques pour recouvrer les privilèges. Il serait facile de retourner cette tactique; car si l'anarchie est mère du despotisme, celui-ci est père de la liberté.

— Il y a des gens qui, au lieu de traiter des affaires à la manière des anciens, et selon leur proverbe, *en commençant par Argus; et en finissant par Briarée*, étendent d'abord les mains, sauf à ouvrir ensuite les yeux, mais quand il ne serait plus tems.

La polémique des journaux va bientôt pâlir devant les discussions de la tribune. Ne nous en plaignons pas. A la tribune, du moins, nous verrons se produire les principes, purs de ces personnalités, dégagés de ces passions subalternes, libres de ce calcul mercantile, qui caractérisent la rédaction de certaines gazettes quotidiennes. Si la législation qui régit les journaux limite les discussions, en donnant toute carrière aux disputes, félicitons les pouvoirs législatifs (qui en avaient consenti l'usage sans en permettre l'abus) d'avoir respecté du moins leur liberté parlementaire, au milieu du sacrifice de tant d'autres, et réservé ainsi à l'opinion publique son organe la plus libre, le plus pur, le plus retentissant, la tribune nationale.

Si chaque journal, jusqu'à l'époque plus ou moins éloignée où il jouira de la liberté légale, doit suppléer au silence qui lui est imposé, nous avons laissé entendre plus d'une fois que nos opinions se rattachaient en tout point à celles qu'expriment les honorables députés assis dans ces deux partis de l'assemblée qui selon nos espérances, selon l'exigence des deux conditions fondamentales du royalisme constitutionnel, nous paraissent devoir attirer un jour à elles toutes les convictions des Français revenus à la charte par le Roi, ou au Roi par la charte.

Toutefois nous n'exprimons cette prédilection que pour indiquer d'une manière plus précise l'esprit qui nous anime. Cet esprit, essentiellement modéré et modérateur, répond assez de l'attention scrupuleuse avec laquelle nous conserverons la plus stricte impartialité dans le compte rendu de la session de 1821; car les progrès de la modération, en France, et des vrais principes constitutionnels, dépendent autant de la publicité des doctrines exagérées et dangereuses professées par les partis contraires, que de la manifestation des sages principes à la défense desquels nous nous sommes attachés.

#### PARIS, 16 novembre.

S. M. a entendu la messe dans ses appartemens. M. de Croi, premier aumônier, y assistait.

Pendant la matinée, le Roi a travaillé avec M. le marquis de Lauriston, ministre de sa maison.

Le Roi a reçu en audience particulière M. de baron de Tramelin, inspecteur-général.

LL. AA. RR. le prince et les princesses de Danemarck ont été introduits chez le Roi avec le cérémonial accoutumé.

Avant et après la messe, S. M. a reçu, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, plusieurs personnes de distinction, parmi lesquelles on remarquait plusieurs membres du corps diplomatique: Demain les officiers de la garde nationale et royale seront reçus.

Madame et les princes ont reçu LL. AA. RR. le prince et la princesse de Danemarck.

Le Roi a travaillé avec le président du conseil des ministres de la marine et de l'intérieur; le ministre de la marine a aussi travaillé avec M. le duc d'Angoulême.

— On a célébré aujourd'hui dans l'église de St.-Roch les obsèques de M. Magneval. Une députation de la Chambre des députés entourait le cercueil, un grand nombre de parens, d'amis, de pairs de France, de fonctionnaires publics de la plus haute distinction, faisaient partie du cortège. Les restes mortels de M. Magneval ont été inhumés au cimetière du père Lachaise.

— L'affaire du sieur Selves contre MM. Firmin Didot et Pillet, comme imprimeurs de l'*Etoile* et de la *Gazette*, a été appelée aujourd'hui au tribunal correctionnel, et remise à un mois, sur la demande du plaignant, attendu sa maladie.

— Une indisposition empêche M. de Lacroix-Frainville d'assister aux séances. M. Beugnot, à peine convalescent d'une longue et dangereuse maladie, ne s'y rendra pas non plus de quelque tems.

— M. Béranger, auteur d'un nouveau Recueil de chansons, a été renvoyé aujourd'hui devant la Cour d'assises, par arrêt de

la chambre d'accusation, pour outrages envers la morale publique. La cause sera vraisemblablement appelée à la fin du mois.

— La Cour de cassation a rejeté aujourd'hui le pourvoi du nommé Benoît Rouillier, condamné à mort par la Cour d'assises du Pas-de-Calais pour crime de fausse monnaie; et d'Antoine-Nicolas Guyon, cultivateur à Senoncourt, condamné aussi à la peine capitale par la Cour d'assises de la Meuse, pour tentative d'assassinat sur la personne d'un garde forestier. Les faits de cette dernière cause sont très-remarquables.

Deux enfans jouant dans un bois à Senoncourt, aperçurent au haut d'un chêne quelque chose de noir qu'il prirent pour un nid d'oiseaux, et ils y monterent afin de s'en emparer. Quelle fut leur surprise de découvrir, au lieu d'un nid, un appareil meurtrier caché sous une enveloppe de toile cirée! Ils en donnèrent avis à la justice. On reconnut que c'était un pistolet chargé de plusieurs balles, armé et dirigé sur le sentier par où le garde forestier avait coutume de faire saronde. Les choses étaient tellement disposées, qu'en heurtant une ficelle qui lui barrait le passage, le malheureux garde ou toute autre personne qui serait tombée dans le même piège, n'aurait pas manqué de faire partir la détente et d'être frappée de mort. Divers indices ont fait découvrir que l'auteur de cet attentat était un braconnier nommé Guyon. Il n'a été condamné par le jury qu'à la majorité de sept contre cinq; mais la Cour s'est rangée à l'avis de la pluralité, et a prononcé contre lui la peine de mort. La procédure s'étant trouvée régulière, l'arrêt a été confirmé.

— Le sieur R., fils d'un loueur de carrosses de Paris, ayant succombé avant-hier dans un duel, plusieurs jeunes gens ont voulu d'autorité faire recevoir son corps à l'église de l'Assomption; mais par suite des mesures prises, le cortège a été dirigé directement vers le cimetière du Père-Lachaise, sans que l'ordre ait été troublé.

— Depuis quelques jours le bois de Boulogne a été le théâtre de plusieurs duels, dont quelques-uns ont eu des suites funestes.

— Au tirage de Paris d'hier 15, il a été gagné un quaterne chez madame veuve Carré, receveuse du bureau 47, rue Montmartre, n.º 62. La mise étant faible, le montant du lot n'a été que de 12,770 fr.

— Les propriétaires d'obligations de la ville de Paris qui désirent les faire assurer contre la chance de sortir au tirage du 1.º décembre avec de basses primes, peuvent se faire couvrir de ce risque en s'adressant à MM. Hentsch, Blanc et Comp.º, rue Basse du Rempart, n.º 40, qui assure aussi les obligations de la ville de Bordeaux et les annuités.

— Le jeune prince George Ypsilanti, qui a passé par Francfort pour se rendre à Paris, où il se propose d'achever ses études, jouit de 65,000 francs de revenu annuel que lui fait sa mère, veuve de l'ex-hospodar qui a été décapité par l'ordre du sultan. Ce revenu, accordé à un jeune étudiant, peut donner la mesure des débris de la fortune que sa famille est parvenue à sauver en Russie.

— Un dernier avis de la préfecture du département de Seine porte, qu'en exécution des instructions spéciales de S. Exc. le ministre des finances, relatives à la liquidation de l'emprunt de cent millions, les contribuables qui ont été imposés à cet emprunt et qui n'ont pas encore réclamé, sont prévenus que le terme pour la production de leurs titres est définitivement fixé au samedi 8 décembre.

— Le journal de Bourbon-Vendée annonce que, par suite des dispositions bienfaisantes de S. M. envers les braves Vendéens, des habitans des départemens de l'Ouest viennent d'être compris dans une première distribution de pensions dont le montant s'élève à 20,000 francs, et qui seront pris sur la liste civile.

#### Adresse de la chambre des Pairs au Roi.

« SIRE,

« Vos fidèles et loyaux sujets les pairs de France s'approchent respectueusement du trône de Votre Majesté, pour y consacrer le retour de leurs travaux par le renouvellement de leur hommage.

« Les premières paroles du discours de Votre Majesté ont pénétré jusqu'au fond de nos cœurs.

« Oui, Sire, vos douleurs ont été les nôtres, et chaque consolation que vous envoie la providence, est une faveur qu'elle nous accorde. Nous avons obtenu la plus précieuse de toutes! Le Tout-Puissant saura nous conserver ce qu'il a voulu nous donner. Il vivra, Sire, il croîtra pour votre bonheur et pour le nôtre, cet enfant aussi chéri qu'il a été désiré, cet aîné royal de tous les jeunes rejetons du sang de Saint-Louis. Fils de votre cœur, élève de vos exemples, il sera l'héritier de vos vertus, et déjà la France bénit en lui le gardien né des bienfaits de votre Charte et des libertés de votre peuple.

« Elles dureront, Sire, les relations amicales de Votre Majesté avec les puissances étrangères: l'influence de votre sagesse, le respect dû à votre caractère, et les sentimens professés par vos augustes alliés nous en offrent autant de garans.

« De grandes calamités, sans doute, affligent l'Orient. Il n'est pas un chrétien qui n'en ait frémi: il n'est pas un cœur d'homme qui n'en soit navré. Nous remercions Votre Majesté de l'espoir consolant qu'elle nous a donné de voir bientôt le terme qui doit

enfin être mis à ces scènes de désordre et de cruauté. Fasse le Ciel que l'accord des puissances trouve moyen de satisfaire à tout ce qui peut être justement demandé! et puisse la politique se persuader que, pour conserver aujourd'hui son autorité parmi les hommes, elle doit marcher à la suite de la religion et de l'humanité!

« Sire, la France salue toujours avec un élan de joie le pavillon de son Roi, sortant de ses ports, avec la dignité qui lui appartient, et les mers du Levant ont salué aujourd'hui son apparition avec des transports de reconnaissance; quand elles l'ont vu non-seulement protéger tous les Français, mais secourir tous les malheureux; partout prévenir quelques abus de la force; partout répondre aux inspirations de la pitié, et arracher une multitude de victimes aux fureurs de la vengeance.

« Grâces soient rendues, Sire, et à cette vigilance de tous les momens, et à cette sévérité salubre que vous avez placées à la garde de vos frontières! Nous leur devons d'avoir été préservés du fléau destructeur qui désole la malheureuse Espagne. Votre Majesté sûrement a vu avec un orgueil paternel, des Français allant se dévouer à la mort, pour empêcher des populations entières de mourir. A côté de ces hommes, riches d'instruction comme de courage, Votre majesté a vu de pieuses filles, instruites uniquement dans la science du Ciel, quitter leurs hospices paisibles, pour aller aussi affronter les ravages de la contagion lointaine, et porter l'assistance de leurs soins où les autres portaient les ressources de leur art. Que Votre Majesté pardonne cette vive expression d'un sentiment que nous n'avons pu maîtriser, et que la récompense de tant d'héroïsme soit signalée par les pairs de France, en présence de Votre Majesté sur son trône, à l'admiration et à la reconnaissance publique?

« Sire, il n'est pas un de vos sujets, il n'est pas un étranger voyageant dans votre empire, qui n'ait vu et admiré ce rapide développement de nos richesses et de notre félicité intérieure, dont V. M. a dû se complaire à nous montrer le tableau.

« Et nous avons entendu ceux qui jouissent de tous ces bienfaits les rapporter tous, avec un concert de bénédictions, à celui qui les en fait jouir; à vous, Sire, et à ce génie de vos institutions dont vous voulez que les dépositaires de votre pouvoir se pénètrent chaque jour davantage.

« Par elle, la prospérité des finances a déjà dépassé les espérances les plus hardies.

« Par elle, les lois sont plus respectées, et de jour en jour le seront davantage, à mesure qu'on les verra épurées de ce qui les altère, et complétées dans tout ce qui leur manque. L'ordre et la discipline qui règnent dans vos armées, animent tous les guerriers de dévouement pour leur Roi, pour leur chef suprême et pour le père de leur patrie.

« Par vos institutions, enfin, Sire, par leurs bienfaits évidens, par leur nécessité reconnue, V. M. voit les passions se calmer, et l'instant s'approcher où tous les ressentimens, toutes les défiances se réuniront contre les derniers restes déjà presque éteints de l'esprit de trouble et de désordre.

« Assister loyalement V. M. dans la poursuite de tous ses biens était notre désir le plus ardent, comme notre devoir le plus sacré; recevoir de la bouche même de notre Roi, l'expression de la justice qu'il rend à nos efforts, c'est obtenir à-la-fois la plus douce récompense et l'encouragement le plus puissant.

« Nous persévérerons, Sire, dans cette unité de vues que V. M. nous recommande: nous persisterons à seconder vos intentions paternelles, soit pour continuer cet allègement des impôts que vous avez déjà si heureusement commencé; soit pour améliorer la répartition et la perception de ceux qui doivent être maintenus; soit pour en retrancher ceux qui vous paraîtront réprouvés par la morale publique; soit enfin pour limiter le terme que V. M. désire mettre à la triste nécessité des crédits provisoires.

« Sire, grâce au Ciel, nous n'avons plus rien à apprendre à vos peuples sur ce qu'ils vous doivent de respect, de reconnaissance et d'amour; mais s'ils avaient encore besoin d'exemples, ils en trouveront un perpétuel dans votre chambre des pairs. Toutes nos facultés sont à jamais dévouées au maintien d'un trône qui se glorifie d'être le protecteur de toutes nos libertés.

#### CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 16 novembre 1821.

PRÉSIDENCE PROVISOIRE DE M. ANGLÈS.

A une heure la séance est ouverte.

M. de Curzav lit le procès-verbal, dont la rédaction est adoptée sans réclamation.

M. le président annonce que l'on va procéder au scrutin de ballottage entre MM. Royer-Collard et de Vaublanc.

Une vingtaine de membres environ, circulent dans la salle. Aucun ministre n'est présent.

Un de MM. les secrétaires fait l'appel nominal, et à trois heures et demie, M. le président annonce que l'on va faire la réappel, pendant lequel, dit-il, il faut espérer que quelques membres voteront encore. (On rit.)

Après le réappel, le scrutin est fermé; MM. les scrutateurs procèdent à son dépouillement. En voici le résultat.

Le nombre des votans est de 214; ce nombre constatant la majorité, plus un des membres de la chambre, l'opération est valable.

M. de Vaublanc obtient 106 voix.

M. Royer-Collard 90.

Bulletins blancs 18. (Oh! oh!)

M. de Vaublanc, ayant obtenu la majorité, est proclamé cinquième candidat à la présidence.

Le rapporteur du 8.<sup>e</sup> bureau annonce à la chambre que M. Delile-Tolane, élu par le département du Var, a rempli les formalités voulues par la loi; en conséquence, il propose son admission. M. le Président proclame M. Delile-Tolane membre de la chambre des députés.

M. le président invite MM. les députés qui sont debout dans la salle à reprendre leur place, afin que l'on puisse savoir si leur nombre est suffisant pour procéder au scrutin des candidats à la vice-présidence. A ces mots, tous les députés qui se trouvent à l'extrémité droite de la salle, se hâtent d'en sortir. M. le président les engage en vain à rester, sa voix ne peut être entendue, ou du moins n'est pas écoutée.

M. Méchin (de sa place) : Faites fermer les portes. (On rit.)

Les députés restés reprennent leur place. Il en résulte que le côté droit est entièrement désert, et que tous les membres du centre et de gauche sont présents.

Un de MM. les secrétaires procède à l'appel nominal pour la nomination des vice-présidents.

M. le président : On va procéder au réappel.

M. Méchin : Pourquoi faire ? le scrutin sera nul.

A gauche : Les journaux rendront compte de la manière dont nous délibérons.

Après le réappel, on procède au dépouillement du scrutin. Il en résulte que 149 membres seulement ont voté. Les bulletins sont brûlés. La séance est levée.

## EXTRÉRIEUR.

### ANGLETERRE.

LONDRES, le 15 novembre.

Fonds publics. — Effets de la banque : 209 : 3 p. 0/0 red. 77 1/8; 5 p. 0/0 cons. 78 1/8; 3 1/2 p. 0/0 87 7/8; 4 p. 0/0 96 5/8, 2 1/2; 112; 5 p. 0/0 111 1/8.

— Les lettres de Gibraltar donnent un ordre du gouverneur, du 19 octobre, à tous les commandans de bâtimens dans le port, pour que toutes les embarcations soient rendues à leur bord respectif, au second coup de canon du soir : la garde de quarantaine ayant ordre d'arrêter tous ceux qu'elle trouverait la nuit.

Les étrangers s'étant toujours amusé à représenter l'Angleterre comme le plus triste de tous les pays, et le mois de novembre comme celui où les Anglais n'ont pas d'autre jouissance que de se pendre ou de se brûler la cervelle; les journaux d'aujourd'hui combattent cette assertion en donnant un tableau des suicides qui ont eu lieu depuis dix ans dans la cité et liberté de Westminster, ce qui forme la très-grande partie de Londres. Ce tableau donne un total 163 hommes et 63 femmes. Le total du mois de novembre n'est que de 17 tandis que celui de juillet est de 50.

### PAYS-BAS.

BRUXELLES, 13 novembre.

— D'après les nouvelles de Flessingue, on y avait trouvé flottant quelques marchandises et une boîte contenant des papiers du navire *le Levrier*, capitaine J. Piebes, allant d'Anvers à Lisbonne, d'où l'on conclut que ce navire a totalement péri à la hauteur de Flessingue.

### TURQUIE.

SEMLIN, le 29 octobre.

Pendant que les Turcs réunissent leurs forces principales sur les bords du Danube, les Grecs de la Thessalie, de la Macédoine et de l'Épire font les plus grands efforts pour améliorer leur position militaire avant l'entrée de l'hiver. Des lettres de Xérès, du 17 octobre, annoncent que dans ces provinces leurs affaires ont pris une tournure favorable.

Dans les premiers jours d'octobre, les Turcs ont encore fait une quatrième attaque sur les lignes de Cassandra, qui a été aussi malheureuse que les trois précédentes.

Les Turcs, qui s'étaient acharnés à forcer les lignes, éprouvèrent une perte très-considérable, et furent repoussés jusqu'à Salonique, où ils reçoivent cependant tous les jours de nouveaux renforts d'Asie.

Les Grecs et les Suliotes ont aussi remporté une victoire signalée près d'Arta, dans les premiers jours d'octobre sur les troupes de Chourshid-Bacha. Basso-Bey, l'ennemi implacable d'Ali-Bacha, a été fait prisonnier, et le commandant en second, Ismaël-Bacha, a péri dans le combat. D'après quelques lettres, la perte totale des Turcs est évaluée à dix mille hommes; en supposant même que cette évaluation soit exagérée, on a toujours lieu de supposer la perte des Turcs fort considérable, puisqu'à la suite de cette affaire ils ont battu en retraite jusqu'à Larissa en Thessalie, où ils paraissent vouloir attendre de nouveaux renforts.

Arta s'est rendue par suite de cette affaire.

Les Turcs ont offert une rançon immense pour Basso-bey; mais les Grecs l'ont refusée, et paraissent vouloir livrer ce captif à Aly-bacha.

Les Grecs ont enlevé trois navires, sous pavillon ottoman, dans le golfe de Cassandre. Ils ont trouvé sur ces bâtimens beau-

(4)

coup d'armes et de munitions destinées aux Turcs, ainsi que soixante-cinq officiers Anglais, et plusieurs Juifs, qui avaient acheté les armes et les munitions pour le compte de la Porte. Les Anglais ont été conduits à Hydra, d'où ils seront expédiés pour Corfou, pour y être consignés à leur gouvernement. Les Juifs ont tous été noyés.

Des lettres de Constantinople du 13 octobre, confirment celles données précédemment du débarquement continu de troupes asiatiques, qui paraissent destinées à tenir en bride les janissaires, de la part desquels on craint quelque mouvement.

Les affaires des Grecs vont très-mal à Chypre et à Candie. Des milliers d'entre eux ont été massacrés dans ces deux îles. Tous ceux de leurs compatriotes qui se trouvaient à Constantinople, ont été dernièrement arrachés de leurs foyers, au nombre de 116, et exécutés sur le champ, ainsi que d'autres Grecs qu'on avait amenés des provinces.

L'état de Constantinople n'est nullement tranquillisant.

ORAISON FUNÈBRE du patriarche Grégoire, de Constantinople, traduite du Russe.

« Il a laissé un grand nom parmi les siens, et sa gloire ne périra point. »

(SIRACH, chap. 44, vers. 8-13.)

(Cette pièce qui doit intéresser l'Europe, et tous ceux dont les âmes généreuses défendent la cause des Grecs, a été prononcée en langue grecque au jour des funérailles, à Odessa, le 26 juin, vieux style, 2821, par le révérend père ECONOMUS. Il en a été fait une traduction en langue russe qui a été répandue dans tout l'empire.) (1)

(1) Se trouve à Lyon, chez Manel, place Bellecour; Chambet, quai de Saône; Targe, Favéris, rue Lafont; Bohaire, rue Puits-Gaillot. Prix: 25 cent.

VENTE d'un beau mobilier, pour cause de départ.

Lundi prochain 19 du courant, de neuf heures du matin à une de relevée, de trois à sept heures du soir, et jours suivans aux mêmes heures, place Louis-le-Grand, n.º 18, maison de M. Desesecure, et dans l'appartement qu'il occupait au 2.<sup>e</sup> étage, il sera, par le ministère de M. Seriziat, commissaire-priseur, procédé à la vente à l'enchère et au comptant des effets mobiliers qui le garnissent; lesquels consistent en deux meubles de salon; l'un de douze chaises, douze fauteuils, deux bergères, deux X et trois canapés recouverts en satin jaune rayé; l'autre de six fauteuils, quatre chaises, deux causeuses et deux X, recouverts de satin broché bleu; beaux bois de lit à couronne garnitures et courtépointe en satin bleu, autre lit et courtépointe en damas cramoisi, un grand et un petit lustre, plusieurs glaces, tables de jeu, de travail, de bouillotte, autre de 10 à 25 couverts, jardinières, pieds dorés à dessus de marbre, buffet de salle, vaisselle de faïence, table, batterie et belle cuivrie de cuisine, vin en pièces, en bouteilles, autres objets, etc. etc.

— On offre une bonne voiture, dite coupée, à trois places de renvoi, pour Paris, ou seulement une place dans icelle, à frais communs, et à partir en poste dans les derniers jours du présent mois: s'adresser avant le 24 à M. D. Seriziat, commissaire-priseur, quai de la Baleine, n.º 154.

— Grand et bel appartement, composé de huit à neuf pièces ornée fraîchement, tapissées, en partie parquetées, cave, grenier, remise et écurie de 4 chevaux, àJoiner de suite, place de Bellecour, n.º 183, maison Desesecure, au 2.<sup>e</sup> étage: s'y adresser, ou au portier.

— Le lundi vingt-six novembre mil huit cent vingt-un, heure de neuf du matin, à une heure de relevée, et de trois à sept heures du soir, et jours suivans aux mêmes heures s'il y a lieu, il sera, rue St-Joseph, n.º 1, dans le domicile du sieur Chassipollet, imprimeur, rue St-Joseph, n.º 1, et en vertu d'un jugement du tribunal de commerce, en date du deux mars dernier, enregistré le 16 du même mois, par Lecamus, qui a reçu 5 fr. 50 c.; et par le ministère de M. Seriziat, commissaire-priseur, procédé à la vente, à l'enchère et au comptant du mobilier qui garnit ses appartemens, et des ustensiles et atelier qui composent le fonds d'imprimeur. Le mobilier consiste en plusieurs lits et couchettes en noyer vernis; matelas, couvertures, grandes et petites glaces, tours de lit, courtépointe en indienne de Jouy, et autres; commodes et tables de nuit en noyer et à dessus de marbre, fauteuils et causeuses recouverts en velours d'Utrecht vert, table de jeux et table ronde bois noyer, pliantes; deux encoignures à dessus de marbre; armoires en bois noyer, à deux et à quatre portes; linge de table, de lit et de corps, vaisselle cuivrie et batterie de cuisine, etc. etc.

L'atelier d'imprimeur se compose de 14,003 kilogrammes de divers caractères en quarante-deux articles, classés selon leur degré de bonté et de vétusté; six presses et leurs bancs, 108 paires grandes et petites casses, 8 cassiers, 34 casseaux, 61 chassis de différentes grandeurs, 10 rangs, presse à rogner et grande presse avec les cartons vernis, et de tous les ustensiles qui constituent un fonds d'imprimeur.

A cette imprimerie est attaché un brevet héréditaire qui sera compris dans la vente de ladite imprimerie.

Nota. L'imprimerie, tout ce qui en dépend, ainsi que le brevet, seront vendus en un seul lot.

On accordera quelques délais à l'acheteur moyennant bonne et suffisante caution.

L'acquéreur sera chargé de la suite du bail.

EFFETS PUBLICS du 16 novembre.

Cinq pour cent cons. jouiss. du 22 sept. 1821. — 90f. 90c. 10c. 5c. 10c.

Reconn. deliquid. jouiss. du 22 sept. 1821. — 99f. 60c. 65c. 70c. 75c.

Act. de la Banque de France, jouiss. du 1.<sup>er</sup> juillet 1821. — 159<sup>5</sup>/<sub>8</sub> 159<sup>2</sup>/<sub>8</sub> 50c.

Oblig. de la ville de Paris, jouiss. de Oct. 1821. — 127<sup>5</sup>/<sub>8</sub> f.

SPECTACLES du 19 novembre.

GRAND THEATRE. — Democrite amoureux. — Le Traité nul. — Les Vendangeurs.

THEATRE DES CELESTINS — Thérèse. — Le Soldat Tyrolien ou les Rochers de Martinsberg.

ERRATUM. Dans notre feuille d'hier, 1.<sup>re</sup> page, 1.<sup>re</sup> colonne, 16.<sup>e</sup>me ligne, au lieu de la porte de la cabane fut amplement r. vitailée, LISEZ le poste de la, etc.